



Saint-Charles-de-Bourget

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINT-CHARLES-DE-BOURGET

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Madame Vickie Paradis greffière-trésorière adjointe de la susdite Municipalité :

AVIS D'ADOPTION DU RÈGLEMENTS 409.23

Lors de la session extraordinaire du 9 novembre 2023, le conseil municipal a adopté le règlement 409.23 intitulé : **AGRANDISSEMENT DE L'HÔTEL DE VILLE, MISE AUX NORMES CASERNE INCENDIE ET IMPLANTATION D'UN CPE;**

Décrétant une dépense au montant de 4 244 000\$ et dont le financement s'établit comme suit, à savoir:

Emprunt à long terme au montant de 4 244 000\$

Également, le présent règlement fait l'objet d'une demande de subvention au programme PRACIM. Une contribution de la part du Ministère de la Famille est également prévue (CPE).

Donné à Saint-Charles-de-Bourget, ce 10^e jour du mois de novembre deux mille vingt et trois.

Vickie Paradis

Greffière-trésorière adjointe